

Conditions d'admission

Ce master de spécialisation s'adresse aux détenteurs·trices d'un diplôme de master délivré dans les disciplines créatives des Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace, tels que le design (textile, produit, industriel, urbain, systèmes...), architecture, urbanisme, création d'intérieur, graphisme, etc.

Les candidat.e.s sont des professionnel·les ayant un minimum de 2 ans d'expérience professionnelle, dans tout secteur (privé, public, associatif, académique...), actifs.ves dans des pratiques associées aux enjeux de l'urbanisation et de la gestion des villes au sens large.

Les candidat·es doivent être capables de suivre une formation en langue française.

Les candidat·es seront sélectionné·es sur base de plusieurs éléments, qui seront évalués par un jury composé de représentant·es des différents établissements académiques partenaires, comprenant aussi des expert·es du Sud :

- un dossier de candidature écrit comprenant une lettre de motivation ;
- une attestation d'études comportant le détail des résultats obtenus relatifs au dernier diplôme obtenu ;
- un portfolio de leur production artistique et/ou créative ;
- un curriculum vitae précisant les données de contact du/des derniers employeurs.

Par ailleurs, ce jury mènera un entretien de motivation individuel afin de déterminer la compatibilité du/de la candidat·e avec l'approche pédagogique et les attentes du programme, ainsi que sa maîtrise de la langue française.

Les critères de sélection des candidat·es seront :

- les compétences artistiques et/ ou créatives ;
- l'engagement personnel de l'étudiant.e dans l'innovation sociale et durable ;
- sa volonté personnelle d'être acteur.trice du changement ;
- son ambition de mettre sa pratique artistique au service de la ville de demain.